



LEGENDE

LEGENDE-TYPE DU PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

surface d'emprise au sol (m²)	min.	max.	min.	max.	surface du lot / de l'îlot (ares)
surface de scellement du sol (m²)	max.	min.	max.	min.	surface constructible brute (m²)
type de toiture	max.	min.	max.	min.	type et nombre de logements
type, disposition et nombre de constructions	max.	min.	max.	min.	nombre de niveaux
					hauteur des constructions

Délimitation du PAP

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveaux

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux plein
- +1, 2...R nombre d'étages en retrait
- +1, 2...C nombre de niveaux sous comble
- +1, 2...S nombre d'étages en sous-sol

Hauteur des constructions

- h<sub>o-x</sub> hauteur à la corniche de x mètres
- h<sub>a-x</sub> hauteur à l'acrotère de x mètres
- h<sub>f-x</sub> hauteur au faite de x mètres

Types, dispositions et nombre de constructions

- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faite

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Dénomination des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Dénomination des lots / îlots

- pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Dénomination des lots / îlots

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou à haute tige projeté / arbre à moyenne ou à haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de paysage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

- espace extérieur semi-perméable à l'eau (non scellé)
- place de stationnement privée
- Limite de surfaces constructibles pour véranda
- Limite de surfaces constructibles pour étage en retrait
- réseau d'égouttage eaux mixtes existant
- réseau d'égouttage eaux usées existant
- réseau d'égouttage eaux pluviales existant
- réseau d'égouttage eaux mixtes projeté
- réseau d'égouttage eaux usées projeté
- réseau d'égouttage eaux pluviales projeté
- réseau d'égouttage eaux mixtes projeté
- réseau d'égouttage eaux usées projeté
- réseau de drainage projeté
- fossé à ciel ouvert (eaux pluviales)
- fossé / cuvette / rigole à ciel ouvert (eaux pluviales)
- caniveau à grille (eaux pluviales)
- avaloir (eaux pluviales)
- grille de reprise des eaux de fossé (eaux pluviales)

COEFFICIENTS

	Coefficients du PAG		Coefficients du PAP	
	max	min	max	min
COS	0,30		0,19	
CUS	0,50		0,37	
CSS	0,50		0,41	
DL	10		7	

SUPERFICIES DES ESPACES PUBLICS/PRIVES

Terrain brut:	0.1399 ha / 100.00%
Terrain net:	0.1395 ha / 99.71%
Terrain cédé:	0.0004 ha / 0.29%

DEGRE D'UTILISATION DU SOL PAR LOT

	LOT 1		13.95a	
	/	262	/	512
574	1-mi	1-u	1-u	1-u
12 et tp	ha: 8.5m		II+1S+1C	
serv: max: 2	nl: 13.0m			

Fond de plan: © ORIGINE CADASTRE; DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2014) - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Date	Indice	Remarques
<p>PROJET</p> <p><b>PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER 'Auf Dem Tirchen' à Rombach-Martelange - Commune de RAMBOUCH</b></p> <p>MATRE DE L'OUVRAGE</p> <p><b>M Raymond FELLER</b> Route de Bastogne, 39a - B-6630 Martelange</p> <p>OBJET</p> <p><b>PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER</b></p> <p>CONCERNE</p> <p><b>PLAN DES PRESCRIPTIONS</b></p>		
<p>PHASE</p> <p><b>AUTORISATION</b></p>		<p>N° PLAN</p> <p><b>RED597-3-01-AUT-PLANS-101</b></p>
<p>DESSIN</p> <p>FPE</p> <p>perre.ferage@bered.lu</p>	<p>CONTRÔLE</p> <p>R.E.</p> <p>roland.esch@bered.lu</p>	<p>DATE INITIALE</p> <p>06.04.2023</p>
<p>FOND DE PLAN</p> <p>levé topo - GEOCAD</p>	<p>DATE VERSION</p> <p>06.04.2023</p>	<p>N° CADASTRAL</p> <p>123/932</p> <p>FORMAT</p> <p><b>A1</b></p>
<p>SCHELLE</p> <p><b>1/250</b></p>		<p>PAGE</p> <p>1</p>

Ce plan ne vaut pas plan à l'acte  
Les dimensions et surfaces exactes seront déterminées par l'Administration du Cadastre et de la Topographie